



**VILLE D'HYÈRES**  
LES PALMIERS



# Rapport D'Orientation Budgétaire 2023

## Port Saint Pierre

## SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>page 3</b>
<b>1. Contexte</b>	<b>page 4</b>
1.1 Rétrospective 2018 – 2022	page 4
1.2 Evolution des épargnes	page 5
1.3 Politique des ressources humaines	page 6
1.4 Structure de la dette	page 8
<b>2. Les orientations budgétaires</b>	<b>page 9</b>
2.1 Les dépenses d'exploitation	page 10
2.2 Les recettes d'exploitation	page 12
2.3 L'autofinancement	page 13
2.4 Les projets pour 2023	page 14
<b>3. Annexes</b>	<b>page 16</b>
Etat de l'autorisation de programme	
Tableau de synthèse du projet de budget primitif 2023	

## PREAMBULE

### Cadre juridique

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe.

Il doit avoir lieu dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget primitif avec présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Sans caractère décisionnel, il est, néanmoins, une étape impérative avant l'adoption du budget primitif.

Le Conseil Municipal doit en prendre acte par une délibération spécifique faisant l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le Débat d'Orientation Budgétaire.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (L.P.F.P.) pour les années 2018 à 2022 ajoute de nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante.

Le débat permet :

- d'être informé sur la situation financière de la Commune,
- de discuter les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif,
- d'analyser les programmes d'investissement.

Ce document est composé de deux parties : la première relative à l'exécution des budgets des années précédentes, socle pour l'élaboration des budgets à venir, et la seconde, destinée à vous exposer les choix qui ont conduit aux propositions budgétaires pour l'exercice 2023.

## 1. Contexte

Alors que les acteurs économiques ont été durement frappés par la crise sanitaire mondiale liée à la COVID sur les années 2020 et 2021, l'année 2022 a débuté avec le conflit Ukrainien et un contexte inflationniste incompatible avec des prévisions budgétaires pérennes tant au niveau de l'Etat qu'à fortiori au niveau des collectivités locales.

Cette instabilité est illustrée par le marché du coût de l'énergie et dont les collectivités subissent de plein fouet les conséquences. Ces hausses de coûts touchent l'ensemble des postes de dépenses de manière indirecte (transports, produits manufacturés...) ainsi que les dépenses de personnels avec la hausse du point d'indice de 3,5% au mois de juillet dernier.

C'est dans ce contexte que nous devons vous présenter les orientations budgétaires pour nos ports dont les objectifs communs sont :

- De contenir les dépenses d'exploitation pour préserver la capacité d'autofinancement tout en maintenant la qualité de service et en développant de nouveaux projets de modernisation ;
- D'assurer la soutenabilité de la dette par un recours à l'emprunt maîtrisé ;
- Poursuivre un programme d'investissement dynamique pour transformer durablement nos ports.

### 1.1 Rétrospective 2018 - 2022

Les prévisions budgétaires s'effectuent à partir des réalisations des années passées. Ainsi, l'exécution des budgets en section d'exploitation des cinq dernières années se présente selon la synthèse ci-dessous.

Chapitres	Comptes administratifs - En K€				
	2018	2019	2020	2021	2022
Atténuations de charges	60	31	19	102	96
Produit des services, du domaine & ventes	8 636	8 641	7 701	8 750	9 311
Autres produits de gestion courante	381	314	307	410	390
Produits exceptionnels	91	26	9	28	30
Cessions d'actifs	1			48	2
Reprises sur provisions	845	600		305	19
Opérations d'ordre	11	11	31	18	19
<b>s/total des recettes</b>	<b>10 026</b>	<b>9 624</b>	<b>8 066</b>	<b>9 661</b>	<b>9 867</b>
<b>Variation en %</b>	<b>6%</b>	<b>-4%</b>	<b>-16%</b>	<b>20%</b>	<b>2%</b>
<b>Résultat reporté</b>	<b>235</b>	<b>580</b>	<b>438</b>	<b>227</b>	<b>969</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>10 261</b>	<b>10 204</b>	<b>8 504</b>	<b>9 888</b>	<b>10 836</b>
Charges à caractère général	3 838	4 304	3 468	4 028	4 317
Charges de personnel	2 579	2 498	2 492	2 522	2 609
Atténuation de produits					2
Autres charges de gestion courante	21	77	10	40	4
Charges financières	196	170	195	154	129
Charges exceptionnelles	73	79	89	75	143
Provisions	100	100	100	373	897
Impôts sur les bénéficiaires	240	419	189	74	156
Opérations d'ordre	1 347	1 449	1 441	1 647	1 513
<b>Total des dépenses</b>	<b>8 393</b>	<b>9 096</b>	<b>7 985</b>	<b>8 914</b>	<b>9 769</b>
<b>Variation en %</b>	<b>-4%</b>	<b>8%</b>	<b>-12%</b>	<b>12%</b>	<b>10%</b>

Les recettes courantes progressent chaque année à l'exception de 2020, année COVID, où une série d'exonérations ont été accordées. En 2021, post-COVID, nous relevons +14 % ce qui reflète un accroissement très important de l'activité. En 2022, nous constatons +6% qui s'explique par surtout par l'augmentation des tarifs carburant car les produits de services (redevances amarrages, zones d'activités) n'ont évolué que de 0,46%.

Ces recettes courantes n'ont jamais connu un niveau aussi élevé avec 9,8 M€. Outre l'augmentation de la fréquentation, ces bons niveaux s'expliquent aussi par une gestion optimisée des espaces portuaires (plans d'eau, zones d'activités).

Au niveau des charges, ce sont celles à caractère général qui ont augmenté le plus (+12% entre 2018 et 2022). Cette variation s'explique notamment par la hausse des prix du carburant mais aussi par l'évolution des prix de nos contrats soumis à une révision automatique des conditions financières. Les charges de personnel n'ont évolué que de 1% entre ces deux années. Les charges financières ont, quant à elles, baissé de 34% passant de 196 K€ à 129 K€.

Les provisions sont aussi en forte progression passant de 100 K€ en 2018 à 897 K€ en 2022. Celles-ci permettent d'anticiper les coûts importants d'entretien du port dont, le rehaussement de quais et l'opération de dragage. Elles couvrent aussi de potentielles charges liées aux contentieux (risque indemnitaire notamment). La constitution de provisions permet en outre de faire baisser le montant de l'impôt sur les bénéfices.

## 1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois, le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaître la capacité à investir.

Ces dernières années, notre équipe a décidé d'agir modérément sur les tarifs. Les dernières augmentations de 1% sont intervenues en 2017 et 2018. Cette décision implique d'effectuer des choix de gestion permettant de garantir de bons niveaux d'épargnes comme le montre le tableau ci-dessous.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles d'exploitation (hors cessions)	10 014	9 613	8 036	9 596	9 847
Dépenses réelles d'exploitation	7 046	7 647	6 543	7 267	8 255
<b>Epargne brute</b>	<b>2 968</b>	<b>1 966</b>	<b>1 492</b>	<b>2 329</b>	<b>1 592</b>
Remb. En capital de la dette	863	976	1 133	1 190	1 243
<b>Epargne nette</b>	<b>2 105</b>	<b>990</b>	<b>359</b>	<b>1 139</b>	<b>349</b>
Taux d'épargne brute	29,64%	20,46%	18,57%	24,27%	16,16%
Capital restant dû au 31/12	7 180	9 544	9 701	8 861	7 618
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>2,42</b>	<b>4,85</b>	<b>6,50</b>	<b>3,80</b>	<b>4,79</b>

Ainsi, entre 2018 et 2022, le taux d'épargne se calcule en moyenne de 22 %. L'année 2018 s'est remarquable avec un taux d'épargne à 30 %, **effet de la reprise d'une provision conséquente** et l'année 2022 par un taux d'épargne à 16 %, marquant le début des effets de l'inflation.

Ces bons niveaux ont permis de recourir à l'emprunt de manière modérée et d'afficher une capacité de désendettement qui ne dépassait pas les cinq années jusqu'en 2019. En 2020, du fait de la baisse de nos recettes, ce ratio se calculait à 6,50 années, mais il est resté bien éloigné du seuil d'alerte des 12 années. En 2022, avec la reprise d'une activité normale et une baisse du Capital Restant Dû, ce ratio redescend à 4,81.

Rappelons que la capacité de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute. Il s'agit donc du rapport entre l'épargne brute (hors résultat reporté) et le Capital Restant Dû au 31 décembre de l'année.

### 1.3 La politique des ressources humaines

Le personnel affecté à la gestion des ports est composé d'agents permanents et de saisonniers. Depuis 2016, un travail important sur la gestion de personnel des ports a permis une relative stabilité des effectifs.

2023 sera marqué par une modification dans le traitement comptable de la masse salariale. En effet, jusqu'à présent, chaque port annexe prenait en charge directement sur son budget la rémunération de l'agent en charge de la gestion du plan d'eau (de 0,5 à 1,5 Equivalent Temps Plein selon l'importance du port).

Dorénavant, tous les agents seront pris en charge par le port le plus important (Saint-pierre) qui refacturera le temps de présence aux ports annexes au coût moyen.

Cette méthode est déjà appliquée pour les autres secteurs comme la gestion administrative et financière, les interventions de l'équipe travaux et de l'équipe propreté.

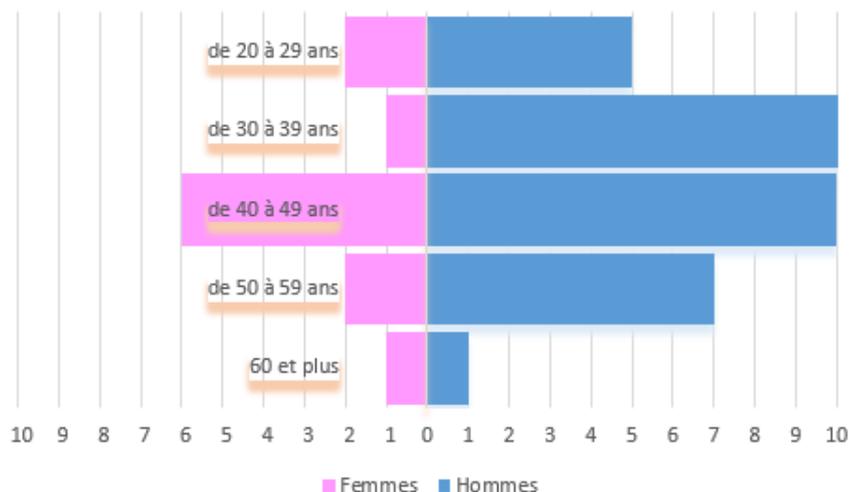
Elle présente plusieurs avantages :

- Présenter un coût « métier » identique quel que soit le port ;
- Faciliter la gestion des congés ;
- Faciliter la gestion de la paie.

- Le personnel permanent

Au 31 décembre 2022, le personnel permanent représentait 46 agents permanents dont 2 contrats se sont terminés à cette même date, soit 44 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les hommes représentent environ 74% du personnel et la tranche d'âge 40-49 ans reste majoritaire.



La part des agents relevant de la fonction publique territoriale est en recul passant de 41% en 2021 à 39% en 2022. 61% sont donc des contrats de droit privé ou public.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la masse salariale de l'ensemble des ports :

Effectifs au 31/12	2018	2019	2020	2021	2022
FPT	23	21	20	17	15
CDD + CDI	20	22	25	27	31
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>45</b>	<b>44</b>	<b>46</b>
<b>Masse salariale</b>	<b>2 060 425</b>	<b>2 045 545</b>	<b>2 100 316</b>	<b>2 114 435</b>	<b>2 280 605</b>

Les agents de catégorie C et assimilés représentent 93% des effectifs, ceux de catégorie B, 4%, et ceux de catégorie A, 2%.

Catégorie	Sexe		Total	%
	F	H		
<b>A</b>		1	1	2%
<b>B</b>	1	1	2	4%
<b>C</b>	11	32	43	93%
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>34</b>	<b>46</b>	<b>100%</b>

Enfin, un seul agent a opté pour un temps partiel ce qui représente 2% de l'effectif.

S'agissant du temps de travail, la durée hebdomadaire de base est fixée à 37 heures depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 principalement réparties sur 5 jours pour le personnel administratif.

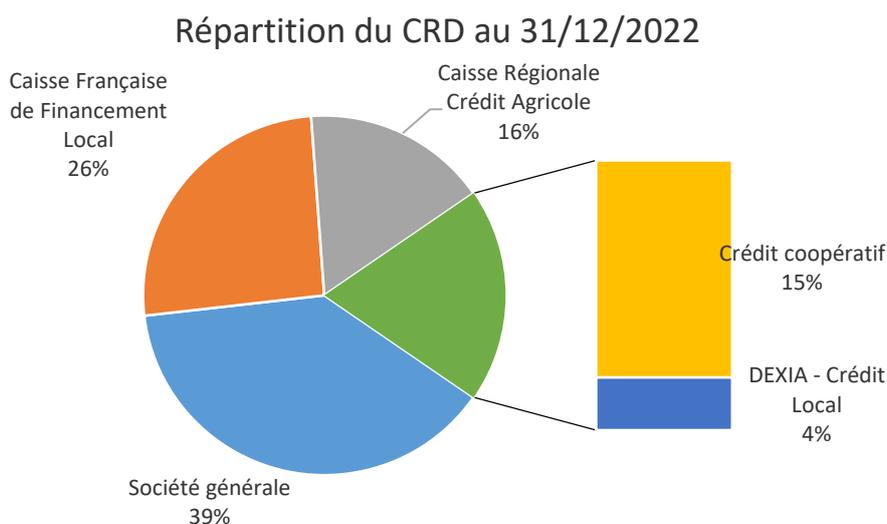
Les horaires du personnel non administratif sont établis de manière à s'adapter à la saisonnalité de l'activité et aux nécessités de continuité de service public. Ainsi, une présence en capitainerie est assurée 7/7J toute l'année. Les services techniques, les zones d'activités et d'avitaillement assurent ce même niveau de service en saison.

- Le personnel saisonnier

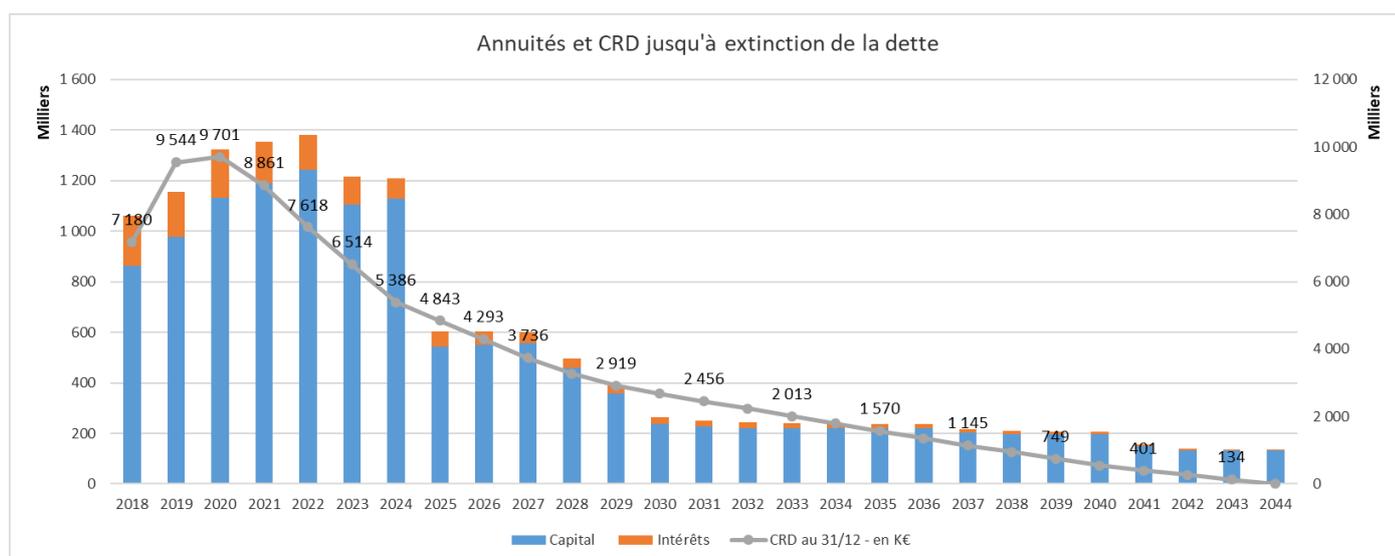
Durant la saison estivale, le service des ports complète son effectif d'agents saisonniers répartis entre les capitaineries et les zones d'activités (environ 55 mois), et, depuis 2022, la stratégie proposée est de développer la polyvalence au sein des équipes afin de permettre une perméabilité entre les services existants et satisfaire la charge de travail selon les pics de saisons.

### 1.4 Structure de la dette

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû s'élevait à 7,6 M€ réparti entre cinq partenaires financiers.



A titre indicatif, le graphe ci-dessous indique le niveau des annuités et du capital restant dû jusqu'à extinction de la dette. Cette tendance est modifiée chaque année en fonction des emprunts réellement contractés.



Ce graphique montre une chute importante de l'annuité en 2025 correspondant à la fin de trois contrats. Cette situation pourra offrir au port des possibilités de recours à l'emprunt pour le financement de son programme d'équipement.

Le taux moyen de la dette est de 1,58%. Sur les 13 contrats de prêt, 10 sont à taux fixe (soit 89% du CRD), ce qui limite l'impact sur les charges financières en cas d'évolution défavorable des taux.

La charte de bonne conduite classe les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales. Ainsi, 94 % de la dette sont classifiés A1 « risque faible » (taux fixe et variable simple ; indices zone euro). Les 6% restant sont classifiés C1 (option d'échange ; indices zone euro).

## 2. Les orientations budgétaires

La crise sanitaire est venue perturber les budgets depuis 2020. Une série d'exonérations a permis cette année-là d'accompagner au mieux nos professionnels dans la continuité des actions menées par l'Etat : au total, l'impact financier a été d'environ 1 M€. En 2021, les exonérations se sont limitées à 6 mois sur les droits de terrasses soit un impact de 140 K€. L'année 2022 a retrouvé une activité normale sans augmentation des tarifs ni exonération.

Les conditions économiques de 2023 ne s'annoncent pas très favorables. Les dépenses seront marquées par une inflation projetée sur tous les postes de dépenses y compris sur la masse salariale. Ainsi, la mesure gouvernementale de revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022, impactera la masse salariale sur la totalité de l'année 2023, et, avec un niveau d'inflation toujours soutenu, le point d'indice pourrait à nouveau subir une revalorisation.

Ces conditions pourraient caler sur un niveau élevé les charges des ports et s'inscrire dans la durée imposant l'application non seulement de mesures à court terme mais également de poursuivre les investissements de transition. A cet effet, tous les postes de dépenses seront ajustés au plus juste des consommations 2022 et certaines pratiques seront revues.

En exemple, les ports sont protégés par un marché sur la livraison de l'électricité qui fige le prix jusqu'en 2024. Ces économies seront renforcées par le programme volontariste de mise en LED de l'éclairage public permettant ainsi de faire baisser les factures. Et pour s'assurer d'économies supplémentaires, le changement des ampoules et/ou têtes de mats sera assurée par nos propres équipes. Les travaux en régie d'amélioration des équipements portuaires seront utilisés dès que cela sera possible.

Les possibilités de mutualisation avec les équipements et services de la ville seront aussi optimisées comme c'est le cas depuis plusieurs années pour l'entretien des véhicules. Dès le 1<sup>er</sup> janvier, nous poursuivrons la démarche avec l'affranchissement du courrier.

**Pour accompagner toutes ces mesures, et afin d'envisager l'avenir plus sereinement dans un contexte incertain, il est proposé pour 2023 une augmentation des tarifs de 3%.**

Dans ces conditions, les recettes d'exploitation sont estimées à 11,1 M€ et les dépenses à 10,6 M€ comme le montre la synthèse par chapitre ci-dessous.

Chapitres	Crédits 2022	CA 2022	BP 2023	V°BP 2023/ Crédits 2022	V° BP 2023/CA 2022
Résultat reporté	969	969	502	-48%	-48%
Atténuations de charges	12	96	106	783%	10%
Produit des services, du domaine & ventes	9 386	9 311	9 993	6%	7%
Autres produits de gestion courante	415	390	433	4%	11%
Produits exceptionnels		32	21		-35%
Reprises sur provisions	20	19	1	-97%	-97%
Opérations d'ordre	25	19	25	0%	35%
<b>Total des recettes - en K€</b>	<b>10 827</b>	<b>10 836</b>	<b>11 081</b>	<b>2%</b>	<b>2%</b>
Charges à caractère général	4 566	4 317	4 885	7%	13%
Charges de personnel	2 632	2 609	2 910	11%	12%
Atténuation de produits	7	2	7	0%	315%
Autres charges de gestion courante	5	4	21	355%	369%
Charges financières	131	129	118	-10%	-8%
Charges exceptionnelles	144	143	23	-84%	-84%
Provisions	897	897	846	-6%	-6%
Impôts sur les bénéfices	177	156	20	-89%	-87%
Opérations d'ordre	1 788	1 513	1 750	-2%	16%
<b>Total des dépenses - en K€</b>	<b>10 346</b>	<b>9 769</b>	<b>10 580</b>	<b>2%</b>	<b>8%</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>481</b>	<b>1 067</b>	<b>501</b>		

Le virement à la section d'exploitation s'améliore de 20 K€ par rapport à 2022. Ces 500 K€ viendront financer une partie des dépenses d'équipement dont le niveau est sensiblement supérieur aux trois dernières années.

## 2.2 Les dépenses d'exploitation

L'ensemble des postes de dépenses subissent l'inflation :

- Charges de la zone carburant

La prévision d'achat de carburant est estimée à partir des volumes vendus en 2022 au prix du marché actuel. C'est donc une somme de 2,5 M€ qui sera proposée au BP 2023. Ce poste représente plus de 50% des charges à caractère général.

- Les autres charges à caractère général

Ces charges représentent 26% des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 2,3 M€ contre 2 M€ mandatés en 2022 (+13%).

Parmi ces charges figurent notamment toutes les dépenses d'entretien des équipements portuaires qui font l'objet de marchés publics et dont les coûts sont révisés chaque année en fonction des derniers indices connus. Les deux marchés les plus importants connaissent une augmentation de l'ordre de 16%.

- Les charges de personnel

La gestion des ressources humaines continue de s'exercer dans un cadre budgétaire rigoureux. La masse salariale est estimée à 2,4 M€. Celle-ci tient compte des réalisations constatées en 2022 de 2,1 M€ ainsi que :

- La prise en compte en année pleine de la revalorisation du point d'indice et de la revalorisation du SMIC (le taux horaire passe de 10,57 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 11,37 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023) ;
- L'application du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- La prise en compte en année pleine des derniers recrutements ;
- Le transfert des 3 ETP affectés aux ports annexes ;
- Le recrutement de 2 agents (1 chargé d'opérations et un grutier pour la zone d'activités).

Ce budget ne tient pas compte d'une éventuelle mesure qui pourrait être prise en faveur notamment du pouvoir d'achat.

Ce chapitre enregistre aussi la refacturation des frais de gestion du budget principal dont la prévision est de 509 K€.

- Les charges financières

Grâce à un recours limité à l'emprunt ces dernières années, les intérêts de la dette représente moins de 1,3 % des dépenses réelles d'exploitation avec 118 K€.

- Les autres charges

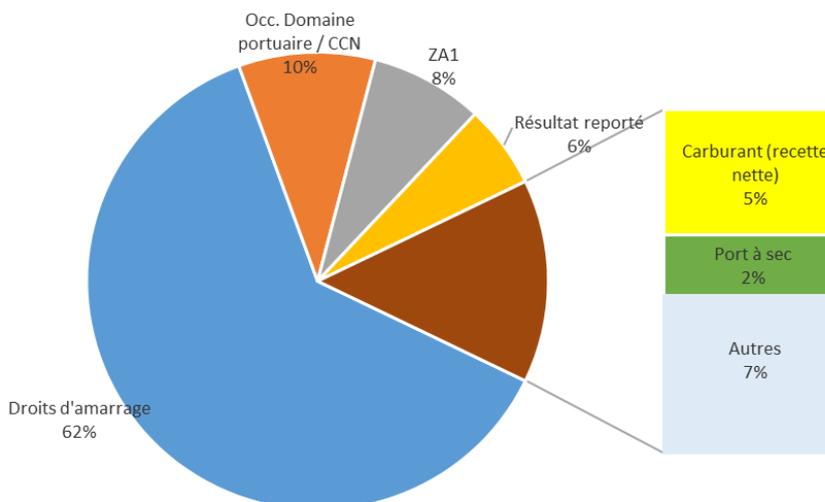
Les autres charges rassemblent des charges habituelles comme le passage de titres en pertes sur créances irrécouvrables (21 K€), la subvention attribuée à la SNSM (18 K€), des remboursements ou régularisations diverses (11 K€) mais aussi la poursuite du provisionnement de certaines lourdes charges, à savoir :

- 31 K€ pour les créances douteuses – délibération à venir
- 93 K€ pour le risque contentieux indemnitaire – délibération n°1 du 28/05/2021
- 223 K€ pour le rehaussement de plusieurs quais - délibération n°25 du 02/04/2021
- 500 K€ pour le dragage des bassins – délibération n°16 du 27/10/2022

Enfin, au regard du résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2022, l'inscription au titre de l'impôt sur les bénéfices 2023 sera de 20 K€. Il s'agit là d'une évaluation du service. Le montant réel ne sera connu qu'après l'élaboration de la liasse fiscale par l'expert-comptable en avril prochain.

## 2.1 Les recettes d'exploitation

Les recettes sont évaluées à 11,1 M€ soit + 2% par rapport à 2022. Elles se ventilent schématiquement comme suit :



- Résultat reporté

Le résultat reporté est réduit de moitié mais reste de bon niveau avec un montant de 502 K€.

- La vente de carburant

Avec l'augmentation importante des tarifs en 2022, les recettes de vente de carburant ont enregistré leur meilleur niveau avec 2,6 M€ pour 1 553 866 litres de carburant. Par comparaison, en 2021, les ventes se sont élevées à 2,2 M€ pour une quantité nettement supérieure de 1 740 660 litres.

La prévision pour 2023 tient compte du fonctionnement des deux stations sur l'année complète mais aussi de l'augmentation du prix des carburants. Ainsi, la prévision sera de 2,9 M€ en recettes pour 2,5 M€ d'achat.

	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
<b>Vente carburant</b>	2 145 693	2 108 721	1 777 865	2 167 782	2 567 940	2 947 168
<b>Evolution</b>	<b>27,62%</b>	<b>-1,72%</b>	<b>-15,69%</b>	<b>21,93%</b>	<b>18,46%</b>	<b>14,77%</b>

- Les produits de services

Parmi ces produits, figurent les redevances d'amarrage qui représentent la majorité des recettes. Elles sont complétées notamment par les prestations de la zone d'activités et du port à sec.

L'estimation du produit pour 2023 représente une somme de 6,2 M€ incluant l'augmentation tarifaire.

	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
<b>Abonnés</b>	2 500 589	2 482 472	2 338 518	2 440 954	2 457 829	2 513 130
<b>Passagers</b>	2 553 211	2 641 331	2 544 484	2 767 504	2 755 231	2 817 224
<b>ZA</b>	608 716	592 256	523 587	634 339	661 538	678 076
<b>Port à sec</b>	203 736	211 126	202 872	215 230	211 200	216 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 866 252</b>	<b>5 927 185</b>	<b>5 609 461</b>	<b>6 058 027</b>	<b>6 085 797</b>	<b>6 224 430</b>
<b>Evolution</b>	<b>0,55%</b>	<b>1,04%</b>	<b>-5,36%</b>	<b>8,00%</b>	<b>0,46%</b>	<b>2,28%</b>

Les prévisions de recettes afférentes à l'occupation du domaine portuaire (terrasses, marché dominical, nocturne) seront identiques à 2022 avec 418 K€.

La refacturation des frais, que ce soit aux ports annexes ou au Centre Commercial du Nautisme, représente une somme de 260 K€ contre 41 K€ en 2022. Cette forte augmentation se justifie par :

- La refacturation des agents en charge de la gestion des plans d'eau aux ports annexes (changement de méthode évoquée en 1.3) ;
- La refacturation de l'équipe travaux pour la réfection des capitaineries annexes.

- Les dépendances du domaine portuaire

D'un montant de 402 K€, près des trois quarts de ces recettes proviennent des redevances d'occupation du Centre Commercial du Nautisme.

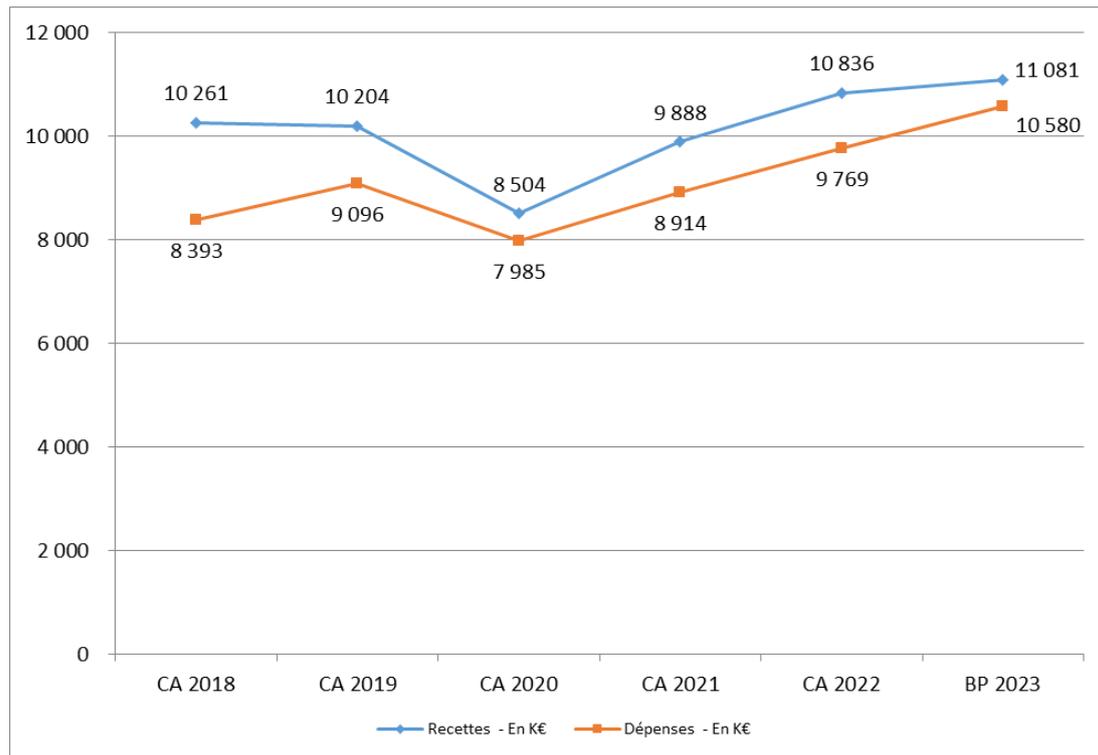
	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
<b>CCN</b>	281 584	216 595	224 420	300 760	289 391	300 000
<b>SOMAT, TLV, SNSM</b>	56 418	57 838	44 426	58 973	60 662	61 000
<b>Parking</b>	43 347	39 878	37 723	50 731	40 378	41 000
<b>TOTAL</b>	<b>381 349</b>	<b>314 311</b>	<b>306 569</b>	<b>410 464</b>	<b>390 431</b>	<b>402 000</b>
<b>Evolution</b>	<b>2,37%</b>	<b>-17,58%</b>	<b>-2,46%</b>	<b>33,89%</b>	<b>-4,88%</b>	<b>2,96%</b>

- Les autres produits

Ce poste rassemble entre autres, le remboursement du crédit de l'impôt sur le bénéfice de 2022 (20 K€) et une indemnités d'assurance (21 K€).

### 2.3 Autofinancement

L'évolution des charges et des produits se présente synthétiquement de la manière suivante :

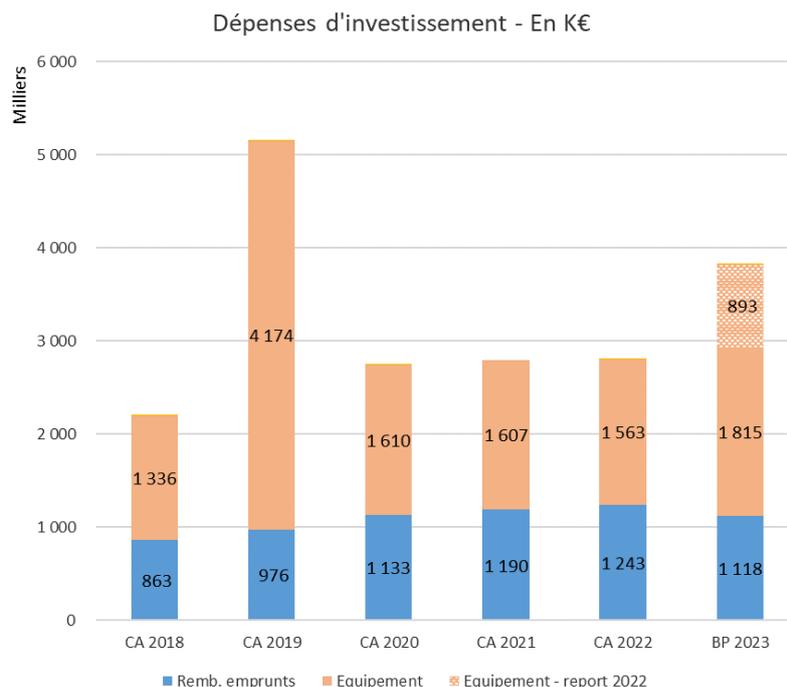


Le virement prévisionnel de la section d'exploitation sera d'environ 500 K€ contre 481 K€ au budget 2022. L'autofinancement, qui regroupe le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements, reste stable avec 2,3 M€.

## 2.4 Les projets pour 2023

En plus du remboursement de la dette à hauteur de 1,1 M€, c'est une enveloppe de 1,8 M€ qui sera portée au titre de l'équipement sur le Budget Primitif 2023. Les projets sont la juste continuité des orientations de 2022. Au regard de ce montant élevé, il est nécessaire de rechercher activement des financements externes et ainsi faire baisser la part de financement par l'emprunt qui se calcule à cette étape à 700 K€. Cette année sera consacrée à :

- L'amélioration de l'accueil Portuaire : Modernisation des infrastructures : 1,1 M€
- L'amélioration de la sécurité portuaire : 45 K€
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement : 550 K€
- La modernisation des services : 61 K€
- Centre Commercial du Nautisme : 50 K€



Le tableau ci-après détaille l'ensemble des investissements proposés pour 2023.

Thème	Equipement	BP 2023
<b>Amélioration de l'accueil portuaire : modernisation des infrastructures</b>		<b>1 098 600</b>
Aménagements du quai d'honneur et du quai d'accueil		
Aménagements du quai des pêcheurs		
Diagnostic / études bâtiments et génie-civil		
Amélioration du réseau électrique - baron BIC		
AMO déplacement de la ZA		
Installation de 2 distributeurs de glaçons		
Réfection des chaufferies		
Modernisation de la ZA		
AMO requalification de la jetée Est		
<b>Amélioration de la sécurité portuaire</b>		<b>44 500</b>
Installation de caméras		
Remplacement des coffres à bouées / totems de sécurité		
Mise en place d'un radar - entrée du bassin n°3		
<b>Amélioration du plan d'eau et de l'environnement</b>		<b>549 950</b>
Changement des mouillages / chaînes de couronnement / bollards		
Harmonisation de l'éclairage public (en régie)		
Installation de compteurs d'eau communicant		
Remplacement des bornes de quai / automates		
Abris-conteneurs		
2 robots dépollueurs		
<b>Modernisation des services</b>		<b>61 010</b>
Matériel informatique / communication		
Acquisition d'un véhicule électrique		
Outillage		
Acquisition d'un sondeur bathymétrique		
Mobilier / équipement des bureaux		
Remplacement d'un photocopier		
<b>Autres</b>		<b>60 000</b>
Travaux CCN		
Insertions AO		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 814 060</b>

## 3. Annexes

## ETAT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

N° ou intitulé de l' AP	Montant des AP			Montant des CP				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N (1)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Dont RAR AP/CP
Réhabilitation du centre commercial du nautisme	3 921 724,47	0,00	3 921 724,47	3 613 878,82	307 845,65	0,00	307 845,65	307 845,65

## TABLEAU DE SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION D'EXPLOITATION					
	Crédits 2022 : BP + DM	BP 2023		Crédits 2022 : BP + DM	BP 2023
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>10 827 146</b>	<b>11 080 538</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>10 827 146</b>	<b>11 080 538</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 565 561	4 895 212	002 - RESULTAT REPORTE	969 123	501 642
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 632 401	2 900 207	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	12 000	106 000
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	6 500	6 500	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	9 386 309	9 993 419
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	4 610	20 982	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	415 058	432 835
66 - CHARGES FINANCIERES	131 000	117 974	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELLES		20 984
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	143 550	22 800	78 - REPRISES SUR PROVISIONS	19 656	658
68 - PROVISIONS	897 373	846 313			
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	177 000	20 000			
AUTOFINANCEMENT	2 269 151	2 250 550			
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	481 151	500 550	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	25 000	25 000
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 788 000	1 750 000			
SECTION D'INVESTISSEMENT					
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 984 210</b>	<b>3 856 451</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 984 210</b>	<b>3 856 451</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	25 000	25 000	AUTOFINANCEMENT	2 269 151	2 250 550
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	62 664		042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	481 151	500 550
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 250 975	1 123 700	023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 788 000	1 750 000
EQUIPEMENT	2 645 571	1 814 860	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	62 664	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	114 447	221 000	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 000	706 000
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 223 279	1 593 860	001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 371 545	185 826
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	307 846		10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	5 000	567 508
RESTES A REALISER		892 891	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	252 644	5 000
			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 290	
			27 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 916	
			RESTES A REALISER		141 567